

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 3 mars 2015

Le 12 mars 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI

Absents excusés : Marc PECHOUX, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Daniel VIGNARD

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI

OBJET : TRAVAUX – COMPLEXE SPORTIF MONTFRAY – ALIMENTATION EAU POTABLE

M. Jacky DUTRUC, Vice-Président chargé des Travaux en coordination avec M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique rappelle le contexte de l'aménagement du parc d'activités de Montfray et l'interconnexion entre le réseau d'alimentation en eau potable du complexe sportif et de la ZAC de Montfray.

2 scenarii sont présentés afin d'assurer la défense incendie du complexe sportif de Montfray :

- Soit par le réseau du SIE de Jassans Riottier en mettant un poteau incendie (PI) sur le branchement du complexe sportif (DN 150 mm ; pression statique d'environ 2,2 bars).
- Soit par le réseau de la ZAC alimenté par le SIEP Dombes Saône et par le réseau de Jassans Riottier (pression statique d'environ 6 bars).

En complément de ces travaux, le SIE de Jassans Riottier réalisera à sa charge, pour un montant d'environ 97 200 € HT, les travaux suivants :

- Régulation et fonctionnement du raccordement ZAC,
- Interconnexion de secours du réseau de Jassans.

Afin d'assurer une défense incendie efficace du complexe sportif Montfray Sport et de s'affranchir des contraintes du bassin et du sur presseur équipant l'établissement, le bureau propose de retenir le scénario 2 qui permet de raccorder le gymnase de Montfray sur le réseau d'eau du SIEP Dombes Saône et de mettre en place un ou deux PI délivrant 120 m³/h au total.

Ces travaux peuvent être confiés par convention au SIE de Jassans Riottier pour un montant de 96 310 € HT et programmés dès le mois de mars 2015 pour permettre au plus tôt l'installation des entreprises sur le parc d'activités de Montfray. Cette convention précise notamment les modalités administratives et financières de la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Il est également proposé de répartir le coût de ces travaux entre le budget principal et le budget aménagement des zones d'activités.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet de raccordement du complexe sportif de Montfray sur le réseau du SIEP Dombes Saône qui permettra la mise en place d'un ou deux poteaux incendie,
- ✓ **Décide** de confier la réalisation de ces travaux au syndicat des eaux de Jassans Riottier pour un montant de 96 310 € HT par convention à intervenir entre le syndicat des eaux de Jassans Riottier et la Communauté de communes Dombes Saône Vallée,
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget principal investissement c/2313 et feront l'objet d'une participation du budget aménagement des zones d'activités à hauteur de 20 %.
- ✓ **Autorise** le président à signer la convention entre le syndicat des eaux de Jassans Riottier et la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et les avenants éventuels, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150312-2015B01-TR
Affichage le :

20 MARS 2015

A Trévoux, le 12/3/2015

Le Président,
Bernard GRISON

20 MARS 2015


